



Suppression d'un compte sur internet

Par **faridelha**, le **31/03/2010** à **13:07**

bonjour

j'ai une question au sujet d'une cloture de compte sur un site de regie publicitaire.

voila mon compte a été cloturé puis mes gains annulé.

j'ai contacté Adverline pour savoir pourquoi mon compte a été cloturé, et ils mon rappelé cet article de leur regles :

4.3 Toute intégration du code dans un site non validé par Adverline entraînera l'annulation du solde du compte utilisé.

donc je voudrais savoir s'ils ont le droit de cloturer mon compte ou alors seulement annuler mes gains, vu qu'il n'est pas ecris sur ce code que le compte sera cloturé.

Merci

faridelha67@free.fr